

Les certifications professionnelles : une réponse à la transformation de vos métiers

10/06/2024

Les avantages de la certification pour votre entreprise

- ✓ **Des salariés formés à vos métiers** : conçues par des professionnels pour des professionnels, les certifications de branche attestent de la maîtrise par un salarié des compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier auxquelles elles préparent.
- ✓ **Des parcours de formation flexibles** : Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et les Titres à Finalité Professionnelle (TFP) présentent l'avantage d'être composés de blocs de compétences qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.
- ✓ **Recrutez sur vos métiers en tension** : Préparant souvent à des métiers à forts enjeux, les certifications vous permettent de former et recruter des alternants (apprentissage, contrat de professionnalisation) ou des demandeurs d'emplois (via [la Préparation opérationnelle à l'emploi](#)), vous assurant ainsi d'intégrer **rapidement** des salariés formés à vos métiers.
- ✓ **Fidélisez les talents** en renvoyant l'image d'une entreprise dynamique qui facilite l'évolution professionnelle des salariés,

**77 certifications
professionnelles**

**créées par
14 branches d'AKTO
mobilisables sur des
métiers clés**

Votre entreprise fait face à **des transformations : techniques, organisationnelles, environnementales...** ?

Vous avez des **ambitions de croissance : nouveau marché/produit/service ...** ?
Pour répondre à ces enjeux, il est possible que vous ayez besoin de développer de nouvelles compétences au sein de votre entreprise.

Avez-vous pensé aux certifications professionnelles de votre branche pour y répondre ?

Votre branche professionnelle peut choisir de créer ses propres certifications, et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ En l'absence de diplôme/titre professionnels,
- ✓ Pour faire face aux transformations de certains métiers,
- ✓ Pour être davantage en phase avec la réalité terrain du métier,

Il existe 2 type de certifications principales :

- ✓ Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP/CQP inter-branche)
- ✓ Les Titres à Finalités Professionnelles (TFP)

Alors que les TFP sont obligatoirement enregistrés au [Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#) de France compétences les CQP/CQPI le sont pour la majorité mais peuvent ne pas l'être.



Les CQP ont pour principaux avantages le gain de temps et la souplesse. 90 % des référentiels de compétences et de formation correspondaient à nos besoins de renforcement des techniques de vente : recueillir les besoins du client, identifier la solution adaptée à sa situation... Aujourd'hui, nos équipes commerciales sont mieux organisées et plus efficaces sur le terrain, capables d'assurer un rôle plus actif de conseil à la vente auprès de nos clients. Entreprise PLG (Groupe BUNZL)

Entreprise PLG (Groupe BUNZL)



Comment mobiliser et financer une certification professionnelle créée par votre branche ?

Recrutez des alternants formés à vos métiers

- ✓ **En contrat de professionnalisation** : via les CQP ou TFP enregistrés au [Répertoire National des Certifications Professionnelles de France compétences](#)
- ✓ **En contrat d'apprentissage** : accessibles uniquement via les TFP enregistrés au [Répertoire National des Certifications Professionnelles de France compétences](#)

Vous avez identifié une [certification professionnelle](#) qui vous intéresse ? Pour trouver une école proche de chez vous qui y prépare en alternance, [consultez notre cartographie](#)

Recrutez des demandeurs d'emplois formés à vos métiers

Grâce à la [Préparation Opérationnelle à l'emploi](#), recrutez des demandeurs d'emplois opérationnels sur vos métiers. Pour connaître les possibilités dans votre région, [contactez votre conseiller AKTO](#).

Certifiez les salariés de votre entreprise

- ✓ **Par voie de la formation** : Pour faire acquérir tout ou partie d'une certification aux salariés, vous pouvez financer la certification via l'un des dispositifs suivants :
 - [Le CPF](#) (sous réserve d'une inscription au RS ou RNCP)
 - [Le Plan de développement des compétences](#)
 - [La Pro-A](#) (si votre branche professionnelle a conclu un accord qui le prévoit)
- ✓ **Par la voie de la VAE**



Bon à savoir

Il existe des habilitations et des certifications complémentaires qui sont enregistrées au Répertoire spécifique, exemple : SST, Cléa, certifications linguistiques, informatiques [Retrouvez-les au répertoire spécifique sur le site France compétences](#)

SERVICES⁺

Parce que nous pouvons vous apporter beaucoup plus qu'un financement

Votre conseiller AKTO vous accompagne pour **trouver la certification** correspondant à vos besoins et les modalités financières adaptées.

Contactez votre conseiller

Trouvez les **organismes de formation proches de chez vous** qui délivrent les certifications de votre branche en alternance :

consultez la cartographie des formations

Dans certaines branches, lorsque vous formez à certaines certifications, vous bénéficiez d'un **financement supplémentaire**.

Consultez les règles de prise en charge pour en savoir plus

Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

Les certifications professionnelles se répartissent en 2 grandes familles :

Les certifications délivrées par l'Etat/les Ministères

- ✓ Diplôme (CAP/BEP, BAC, Licence, Master...)
- ✓ Titres professionnels

Ces certifications sont enregistrées au [Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#) de France Compétence

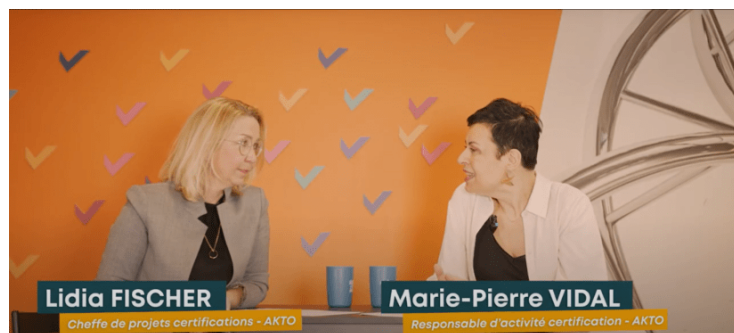
Les certifications délivrées par les branches professionnelles

- ✓ Certificats de Qualification Professionnelle (CQP et CQP interbranches)
- ✓ Titres à Finalité professionnelle (TFP)

Alors que les TFP sont obligatoirement enregistrés au [Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#), les CQP/CQPI le sont pour la majorité mais peuvent ne pas l'être.

Comprendre les certifications en vidéo

- ✓ Les différentes catégories de certifications professionnelles,
- ✓ Les publics auxquels s'adressent les certifications délivrées par les branches,
- ✓ L'intérêt d'enregistrer une certification dans l'un des deux répertoires nationaux,
- ✓ Les modalités d'habilitation d'un prestataire de formation pour mettre en œuvre la formation et/ou délivrer la certification.



Formations certifiantes, professionnalisantes, qualifiantes : quelles différences ?

- ✓ une « formation certifiante » est une formation visant l'obtention d'une certification : diplôme, titre professionnel, CQP ... inscrite à l'un des 2 répertoires nationaux (RNCP et RS)
- ✓ une « formation professionnalisante » comporte des objectifs très proches d'une formation certifiante, **mais ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat** inscrit au RNCP. Elle vise à enseigner les techniques et connaissances propres à **rendre un individu opérationnel dans un métier** (ou plus généralement sur un type de poste de travail).

- ✓ une « formation qualifiante » ne donne lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP, **mais a une visée professionnelle immédiate**. Elle permet d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un certificat d'aptitude lié au milieu professionnel concerné. **La formation qualifiante peut être** beaucoup plus courte qu'une formation certifiante, mais cependant **reconnue par les entreprises dans le cadre d'une convention collective** nationale de branche.

Diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle... : quelles différences entre ces termes ?



Les diplômes

Le diplôme certifie un niveau de connaissance à la suite d'un cursus effectué.

Il existe 3 types de diplômes :

- ① **les nationaux**, délivrés par l'Etat comme le CAP, le baccalauréat, la licence, le master, et le doctorat ;
- ② **les diplômes d'État**, nécessaires pour l'exercice de certaines professions réglementées
- ③ **les diplômes institutionnels et universitaires** délivrés par des institutions d'enseignement supérieur en leur nom propre.

Les titres professionnels du ministère du Travail

Les titres professionnels ont **une visée plus opérationnelle** que les diplômes et sont intéressant pour des salariés qui souhaitent **acquérir de nouvelles compétences, se spécialiser dans un domaine ou évoluer vers un autre métier.**

Le titre professionnel atteste que la personne détient les connaissances, les compétences et les aptitudes à exercer un métier (Niveau 1 à 8).

Il existe à ce jour **plus de 250 titres professionnels dans de nombreux secteurs** (restauration, commerce, transport ...).

Selon [l'enquête du Ministère du Travail de 2023](#)

- ✓ près de **90 %** des certifiés au titre professionnel recrutés ont su s'adapter rapidement aux exigences du poste,*
- ✓ **88,9 %** des entreprises ayant recruté un certifié à un titre professionnel seraient prêtes à recruter de nouveau un détenteur du même titre.*

A noter : les titres professionnels sont composés de blocs de compétences qui peuvent donner lieu à la délivrance de Certificat de Compétence Professionnel (CCP). Chaque CCP peut être obtenu indépendamment des autres mais pour obtenir le titre professionnel, il faut valider l'ensemble des blocs.

Les Certificats de Qualification professionnelle (CQP)

Les CQP sont des certifications créées et délivrées par une **branche professionnelle**. Ils permettent notamment de **pallier l'absence de diplôme ou de titre professionnel dans certains secteurs et métiers.**

Les CQP attestent d'une qualification **directement opérationnelle et reconnue par les entreprises de la branche concernée.**

Les CQP sont composés de blocs de compétences qui peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi **des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.**

A noter : les CQPI sont créés et reconnus par plusieurs branches professionnelles. Ils matérialisent les passerelles qui peuvent exister entre différents secteurs d'activité pour un même métier et ils permettent la mobilité entre secteurs pour les salariés qui les détiennent

Les titres à finalité professionnelle

Ces certifications sont créées par les branches professionnelles, ou des organismes de formation privés.

Très proches des CQP en termes d'objectifs, leurs différences majeures reposent sur deux points :

- ✓ **un titre à finalité professionnelle** est reconnu sans distinction dans l'ensemble des entreprises où le métier visé peut s'exercer,
- ✓ **un titre à finalité professionnelle peut être préparé via un [contrat d'apprentissage](#)**, là où ce n'est pas possible pour le CQP.

Les compétences complémentaires aux certifications

Elles sont enregistrées au répertoire spécifique, et regroupent :

- ✓ les **habilitations ou certifications obligatoires** : exemple : FIMO, SST etc.
- ✓ les **certifications compétences transversales** : Cléa, certifications informatiques, linguistiques etc.
- ✓ les **certifications de compétences complémentaires à un métier**, compétences relatives à des techniques ou méthodes appliquées à un métier

Comment trouver une certification professionnelle avec France Compétences ?

Pour rechercher les certifications professionnelles enregistrées à l'un des deux répertoires nationaux, **rendez-vous sur le [moteur de recherche](#)** du site de France Compétences.

Vous y trouverez pour chaque certification la fiche descriptive correspondante.

Elle présente les objectifs et le contexte de la certification et elle mentionne le niveau de qualification correspondant, énumère les blocs de compétences constituant la certification, précise les types d'emploi accessibles et les secteurs d'activité concernés, ainsi que les voies d'accès possibles et les prérequis éventuels.

Qu'est-ce que le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ?

Crée par France Compétences, le **Répertoire national des certifications professionnelles ou RNCP** recense toutes les certifications professionnelles ciblant un ou plusieurs métiers, **ayant valeur nationale sur l'ensemble du territoire, et accessibles par la voie de la formation initiale ou continue**. Il rassemble les fiches descriptives de chaque certification contenant le détail des compétences acquises et des métiers pouvant être exercés avec cette certification.

Qu'est-ce que le Répertoire spécifique ?

Le « Répertoire spécifique des certifications et des habilitations » (RS) recense « les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles inscrites au RNCP », à savoir :

- ✓ les « obligations réglementaires » ;
- ✓ les « certifications de compétences transversales » ;
- ✓ les certifications complémentaires à un métier.

Comment connaître les certifications créées par ma branche professionnelle ?

15 branches professionnelles ont créé des certifications professionnelles :

- ✓ certificat de qualification professionnelle (CQP),
- ✓ titre à finalité professionnelle (TFP),
- ✓ certificat de compétences complémentaires (CCC)

Ces certifications sont **recensées sur le site de l'Observatoire des métiers et des certifications**.

N'hésitez pas à solliciter votre conseiller formation AKTO.

Il vous aide à trouver la certification qui prépare le mieux au métier visé et vous renseigner sur le dispositif et les modalités financières adaptés à votre projet.

Sur quel dispositif financer une certification ?



En fonction de la certification visée, certains dispositifs de formation sont mobilisables, d'autres non. Nous vous accompagnons pour identifier les modalités financières les mieux adaptées à votre projet.

	Titre & diplôme inscrits au RNCP	CQP inscrit au RNCP	CQP non inscrit au RNCP	Socle de connaissances et de compétences (CléA)	Certification inscrite au Répertoire spécifique
Plan de développement des compétences (entreprises – 50 salariés)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche	Non	Oui	Oui, s'il figure sur la liste établie par la branche
Contrat d'apprentissage	Oui	Non	Non	Non	Non
Contrat de professionnalisation	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Préparation Opérationnelle à l'emploi (POEC)	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*
Compte Personnel de Formation (CPF)	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Non	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF	Oui, sous réserve de figurer sur la plateforme CPF
Validation des Acquis de l'expérience (VAE)	Oui	Oui	Non	Non	Non

* A valider avec Pôle emploi, rapprochez-vous de votre conseiller emploi-formation



Bon à savoir

Les certifications professionnelles créées par les branches et qui ne sont pas enregistrées à l'un des 2 répertoires ne sont finançables que sur 2 dispositifs : le contrat de professionnalisation et le plan de développement des compétences (entreprises de-50 salariés).

Ces événements peuvent vous intéresser

19
DÉC
2024

☆ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

🕒 TRAVAIL TEMPORAIRE

Travail Temporaire – Flash AKTU

L'équipe d'AKTO AURA invite les agences de Travail Temporaire à une réunion « Flash AKTU » .

14
JAN
2025

☆ BRETAGNE

🕒 TOUS LES SECTEURS

Webinaire de présentation des offres de services APEC – TRANSITIONS PRO – AVENIR ACTIFS

Dans la cadre des conventions de partenariat avec Transition Pro, Avenir Actifs et APEC, AKTO en Bretagne vous convie à un webinaire de présentation de leur offre de services.

23
JAN
2025

☆ OCCITANIE

🕒 FIGEAC

🕒 TRAVAIL TEMPORAIRE

Renforcez votre activité et échangez avec des experts et d'autres agences d'emploi – Diagnostic de territoire

AKTO, le FPETT vous invitent à une réunion stratégique dédiée aux agences d'emploi et à leurs partenaires. Ensemble, identifions vos besoins en compétences et construisons des solutions concrètes et innovantes...